Image not found or type unknown

# Droit de succession non signé par tous les enfants

Par **zoe2011**, le **04/09/2011** à **13:59**

Bonjour,
nous avons vendu la maison de nos parents en passant par un notaire l'argent est bloqué car une de mes soeurs n'a pas signé les droit de succession mais portant nous avons tous eut déjà un chèque sur les comptes de mon père donc c'est bien qu'elle à accepter la succession que doit t'ont faire merci de me répondre

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **14:56**

[citation]signé les droit de succession[/citation] ça n'existe pas, les droits de succession se paient, ils ne se signent pas.

Vous confondez la succession avec le partage. Votre soeur refuse de signer le partage du fruit de la vente d'un bien en indivision donc le notaire doit lui envoyer, par huissier, une sommation et si elle continue à refuser de signer le partage, il faut entamer la procédure de partage judiciaire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés